

# INFORMATIONS À L'INTENTION DES UNITÉS DE CADETS ET DES PARENTS

Votre enfant participera à un cours estival sur l'un des centres d'entraînement de cadets du Québec? Voici de l'information pouvant vous être utile :



1

## VOTRE ENFANT PREND DE LA MÉDICATION ?

**Obligatoirement:** Elle doit se trouver dans le contenant d'origine, bien identifié au nom de votre enfant, non expirée et être accompagnée de la prescription;

Nous vous encourageons à demander à votre pharmacien de préparer des **plaquettes thermoformées (Dispills)**, ce service est souvent offert gratuitement!;

Assurez-vous que votre enfant ait **la quantité suffisante** de médication pour la durée de son séjour;

Si vous prévoyez donner de la **médication en vente libre** à votre enfant, pour des besoins sporadiques ou en prévention (ex. acétaminophène), demandez au commandant de votre unité de cadets le formulaire de l'OAIC 16-04, annexe C (il est obligatoire). Sinon, cette médication sera remise et donnée au cadet à la fin de son cours.

2

## VOTRE ENFANT EST À RISQUE D'ANAPHYLAXIE?

Après de votre commandant d'unité de cadets, assurez-vous d'avoir complété au préalable la documentation requise lors de son inscription dans le programme des cadets;

En tout temps lors des activités de cadets, votre enfant **doit avoir en sa possession deux (2) ÉPIPEN, non expirés et son plan d'urgence.**

3

## SERVICES OFFERTS PAR LES CLINIQUES MÉDICALES

Soins de première ligne, tels qu'offerts dans des cliniques sans rendez-vous.

Si votre enfant a un problème de santé connu et que celui-ci exige des soins particuliers, veuillez communiquer avec l'officier de liaison médicale de l'unité de soutien aux cadets de la région de l'Est au : 450-358-7099 poste 6406 ou 6934 ou le 1-800-681-8180 poste 668-6406 ou 668-6934

4

## CHANGEMENT DE CONDITION MÉDICALE

Votre enfant a eu un changement de condition médicale depuis l'acceptation de son offre de participation au camp (ex: fracture, chirurgie récente, nouveau diagnostic, etc.) ? Veuillez communiquer rapidement avec le commandant et/ou le responsable des camps d'été de son unité de cadets.

